

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)**

### **DATE CONVOCATION**

*2 novembre 2023*

### **DATE D’AFFICHAGE**

*2 novembre 2023*

### **Nombres de conseillers**

*en exercice : 15*

*présents : 12*

*votants : 13*

*L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 7 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

**Etaient présents** : *Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER*

**Absents excusés** : *M. BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,  
M. FIMIEZ  
Mme JODEAU BELOTTI*

**Absent non excusé** : *Néant*

**Secrétaire de séance** : *Mme Sylvie LE DRÉAU*

### **7. Contrat assurance de la masse salariale sur les risques statutaires**

#### **Délibération DE05-07112023**

La commune est actuellement assurée auprès de la CIGAC pour les risques statutaires. Il s’agit des remboursements en cas de décès, des congés pour maladie ordinaire, congés de longue maladie, invalidité, congés maternité et paternité, congés pour accidents de travail ou maladie imputable contactée en service et temps partiel pour raison thérapeutique.

La cotisation annuelle auprès de la CIGAC s’élevait à 15 949,97 € TTC en 2023 avec un taux de cotisation de 6,30% pour les agents CNRACL et de 1,09% pour les agents IRCANTEC. Un courrier a été reçu en mairie, annonçant que le taux pour les agents CNRACL allait passer à 9,11% et à 1,13% pour les agents IRCANTEC avec une franchise passant à 30 jours sur la garantie maladie ordinaire au lieu de 15 jours actuellement.

Nous avons donc contacté d’autres assurances pour faire des comparatifs. Le Centre de Gestion de la Sarthe propose un contrat de groupe aux collectivités auprès de l’AG2R. La SMACL propose plusieurs contrats selon la durée de franchise en jours.

Les différentes propositions figurent dans le tableau ci-dessous :

ASSURANCE	Agents CNRACL taux de cotisation	Agents IRCANTEC taux de cotisation	Franchise en jours
CIGAC 2023	6,30 %	1,09 %	15
CIGAC 2024	9,11 %	1,13 %	30
AG2R	7,61 %	1,40 %	20
SMACL	7,79 %	1,50 %	10
SMACL	7,59 %	1,35 %	15
SMACL	7,20 %	1,30 %	30

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à 10 voix pour et 3 abstentions, de choisir le contrat de la SMACL avec la franchise à 10 jours sur la garantie maladie ordinaire. Le taux de cotisation est de 7,79% pour les agents CNRACL et de 1,50% pour les agents IRCANTEC.

Fait à Voivres lès-Le Mans  
Le 13 novembre 2023

Le Maire  
Martine COUET

La secrétaire de séance  
Sylvie LE DRÉAU

